

RESSOURCES HUMAINES & SERVICES S.A.M.

5, rue Louis Notari

98000 MONACO

Web : www.billon-conseil.mc

Tél. : 93.25.08.88

Fax : 93.50.06.40

Mail : secretariat@billon-conseil.mc

CYCLE 2022

de

CINQ JOURNEES D'ETUDE SUR LE DROIT DU TRAVAIL A MONACO



Journées animées par

Jean Billon

Conseil Juridique

en Droit Social

et Droit des Affaires

A l'intention de toutes les entreprises de la Principauté

Présentation expliquée et commentée de la réglementation Monégasque,
à la lumière de la jurisprudence publiée la plus récente
(2021 inclus) en matière de Droit du Travail en Principauté de Monaco

OBJECTIF GENERAL

**Mettre en évidence les spécificités du droit du travail
à Monaco au moyen de :**

**La présentation des textes essentiels, légaux
et réglementaires ainsi que de la jurisprudence.**

**Le dialogue continu entre l'animateur et les participants
sur leurs propres expériences et les difficultés rencontrées.**

*Nota Bene : Ce cycle de journées d'études traite des dispositions législatives et
réglementaires à caractère pérenne. Les dispositions spécifiques au contexte
« COVID 19 », prises depuis 2019, ne seront pas évoquées.*

**Un document complet par module est remis à chaque
participant**

Module n°1:

Jeudi 31 mars 2022

Module n°2:

Jeudi 28 avril 2022

Module n°3:

Jeudi 12 mai 2022

Module n°4:

Jeudi 19 mai 2022

Module n°5:

Jeudi 9 juin 2022

AU NOVOTEL MONTE CARLO

MODULE N°1

LE CONTRAT DE TRAVAIL

FORMATION ET CLAUSES

Modules 1 & 2 attachés, inscription aux deux modules recommandée

JEUDI 31 MARS 2022

LE PRINCIPE CONSTITUTIONNEL DE LIBERTE DU TRAVAIL

L'article 25 de la Constitution

LES REGLES COMMUNES AUX DEUX TYPES DE CONTRATS DE TRAVAIL

La période d'essai

LE CONTROLE DE L'EMPLOI

Les priorités à l'emploi
Le permis de travail et preuve du contrat de travail
L'offre d'emploi
Les demandes d'autorisation d'embauchage
Visite médicale ou questionnaire médical
Mesures destinées à favoriser l'emploi

LE CLASSEMENT DES EMPLOIS

Le classement statistique de l'entreprise ou de l'Etablissement (IMSEE)
La classification des emplois
La nécessité de ce classement au regard des obligations d'équité en matière de rémunération
La commission de classement

PROMOTION INTERNE OU RECRUTEMENT EXTERIEUR

LES TRAITES DE SECURITE SOCIALE AVEC LA FRANCE ET L'ITALIE

Le télétravail
Activités transfrontières et détachement

LES CLAUSES PARTICULIERES DANS LE CONTRAT DE TRAVAIL

Clause de non concurrence
Conventions particulières (débit formation, etc...)
Clause de résultat ou économique
Clause de mobilité
Clause d'indemnité conventionnelle de rupture
Loi applicable et compétence juridictionnelle

LA DEFINITION DU CONTRAT DE TRAVAIL

Conditions pour sa formation
Cumul mandat administrateur et contrat de travail
Le Gérant de la S.A.R.L.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Clauses, maître d'apprentissage, formation théorique, référence à une convention collective monégasque.

LES TYPES DE CONTRATS DE TRAVAIL

Contrat à durée indéterminée
Contrat à durée déterminée
Le renouvellement des CDD et le risque de requalification
Le non renouvellement d'un contrat à durée déterminée
Rupture anticipée du contrat à durée déterminée
Les emplois saisonniers ou intermittents, l'intérim

L'ACCUEIL DE STAGIAIRES

(Conventions avec Ecoles et Universités)

MODULE N°2

LE CONTRAT DE TRAVAIL

Modules 1 & 2 attachés, inscription aux deux modules recommandée

LA SUBORDINATION,

REGLEMENT INTERIEUR ET DISCIPLINE

EXECUTION, DUREE DU TRAVAIL, REMUNERATION

JEUDI 28 AVRIL 2022

LA CONTINUITE AVEC DES EMPLOYEURS SUCCESSIFS (Art. 15 de la Loi n° 729)

Cession d'entreprise, transformation, etc.

Le transfert de droit des contrats de travail, les exceptions et les limites

LE PRINCIPE DE LA SUBORDINATION

Un élément indispensable : le contrat de travail

Les conditions d'exercice du pouvoir patronal

Les limites du pouvoir patronal

LE REGLEMENT INTERIEUR

La nécessité d'édicter un règlement intérieur

La prévention du harcèlement

Le contenu du règlement intérieur

Les emplois à risques et le contrôle de l'employeur

Le contrôle préalable du règlement intérieur

Attributions et pouvoirs de l'Inspecteur du Travail

Formalités après visa de l'Inspecteur du Travail

LA DISCIPLINE ET LES SANCTIONS

Qui peut prononcer des sanctions

La hiérarchie des sanctions et leur contrôle

Le catalogue des sanctions

Sanctions et conventions collectives

Les règles de non cumul, les risques de double sanction

Les salariés protégés et les sanctions

Les mesures conservatoires

LA DUREE DU TRAVAIL

La loi sur la durée du travail

Travail effectif (définition, notion d'astreinte)

Les équivalences

Repos hebdomadaire, Jours ouvrables

Le travail le Dimanche

Les heures supplémentaires

Travail de nuit, travail posté

Contrat de travail à temps partiel

LE SALAIRE

Définition du salaire

La loi sur les salaires minima (La jurisprudence de la Cour de Révision du 14 Octobre 2011)

La notion de SMIC

L'indemnité monégasque de 5 %

Égalité des salaires, à travail égal...

Les avantages en nature

La saisie-arrêt sur salaire

LES CHARGES SOCIALES

Cotisations sociales

Assiette de calcul des cotisations

Régimes des cotisations aux Caisses

Monégasques et aux Caisses appliquant les règles françaises

Remboursements de frais et frais forfaitaires

MODULE N°3

LES DROITS INDIVIDUELS DU SALARIE

**SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL, LES SUSPENSIONS
DU CONTRAT, CONGES PAYES, JOURS FERIES
INAPTITUDE ET RECLASSEMENT**

JEUDI 12 MAI 2022

L'EFFET DES CONVENTIONS COLLECTIVES SUR LES CONTRATS DE TRAVAIL

Effets relatifs et conditions d'application des
conventions collectives monégasques
Convention Collective Nationale et Convention de
Branche
Absence d'effet, à Monaco, des conventions
françaises, hors classifications

LES DROITS ET OBLIGATIONS INDIVIDUELS

Vie privée, secret des correspondances et moyens
électroniques mis à disposition
Secret professionnel
La loi réglementant les traitements d'informations
nominatives

LES PROTECTIONS LEGALES

LA SANTE AU TRAVAIL

Les règles générales d'Hygiène et Sécurité
Le tabagisme
Le contrôle de l'alcoolisme
Harcèlement au travail et prévention

LE COMITÉ D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

L'INAPTITUDE DU SALARIE (reclassement)

Conditions de reclassement / adaptation du poste,
alternative à la rupture du contrat
(la rupture est traitée en module 5)
Jurisprudence sur l'obligation de reclassement

LA MÉDECINE DU TRAVAIL

Questionnaire à l'embauchage
Visite d'aptitude à l'emploi
Visites de reprise après absence
Le médecin du travail et l'entreprise

LES CONGES PAYES

Ouverture du droit à congés
Acquisition
Les congés légaux spéciaux
Les modalités de la prise de congés payés, fixation
des dates
La prise de congés acquis
Congés supplémentaires
Congés des mères de famille
Les règles de non-report

LES JOURS FERIES

La loi en vigueur, dérogations et effet sur salaire
Les jours fériés conventionnels

CALCUL DE L'INDEMNITÉ DE CONGÉS PAYÉS

Les règles de calcul de l'indemnité de congés payés
Maintien de salaire
ou assiette de calcul du 1/10^{ème}
Éléments exclus du calcul du 1/10^{ème}
Les salariés avec rémunération variable, incidence
sur le calcul

LES SUSPENSIONS INDIVIDUELLES DU CONTRAT

Congé maternité
Congé paternité
Événements personnels
Garde d'enfants malades
Maladie, accident et effets sur les congés
Accident du travail

MODULE N°4

L'INTERVENTION DE L'ADMINISTRATION

LA REPRESENTATION DES SALARIES, LE DROIT
SYNDICAL, LES CONVENTIONS COLLECTIVES,
LICENCIEMENTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS,

Pour causes **ECONOMIQUES** ou **RESTRUCTURATION**

*Modules 4 & 5 attachés, inscription aux deux
modules recommandée*

JEUDI 19 MAI 2022

L'INTERVENTION DE L'ADMINISTRATION DANS LES RAPPORTS SOCIAUX

Le Ministère d'Etat et le Département des Affaires
Sociales et de la Santé
Direction du Travail, Inspection du Travail, Service
de l'Emploi
Les pouvoirs de l'Administration (contrôle, sanctions)
Les recours hiérarchiques possibles
Les conséquences particulières des commissions
présidées par l'Inspecteur du Travail

LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Définition de la convention collective et opposabilité
Convention de branche et Convention d'entreprise

LA REPRESENTATION DES SALARIES DANS L'ENTREPRISE

LA REPRESENTATION ELUE

Les élections des Délégués du Personnel,
Le calcul des effectifs
Organisation pratique des élections
Recours et contestations en matière électorale
Démission d'un Délégué du Personnel
Les fonctions des Délégués du Personnel et
Accomplissement de la mission des Délégués du
Personnel
Le formalisme des revendications
La protection des Délégués du Personnel

LE FONDS SOCIAL

Attributions et fonctionnement, gestion paritaire

LA REPRESENTATION DESIGNEE

Droit syndical dans l'entreprise
Les conditions de désignation des Délégués Syndicaux
La protection des Délégués Syndicaux

LICENCIEMENT INDIVIDUEL POUR CAUSE NON PERSONNELLE

Le motif économique ou de restructuration
Le débat sur le pouvoir d'organisation de l'employeur

LICENCIEMENT COLLECTIF (cause économique ou structurelle)

Définition du caractère collectif
Procédure, documentation, consultation et
dialogue avec les Délégués du Personnel
La loi sur les priorités d'embauchage et d'ordre des
débauchages
Les références jurisprudentielles.

LES CONFLITS COLLECTIFS

Le droit de grève et la liberté du travail
Notions de grève licite et grève illicite, conséquences

LA LOI SUR L'ARBITRAGE DES CONFLITS COLLECTIFS

Qui peut déclencher une procédure d'arbitrage
Les limites du pouvoir des arbitres

LES SYNDICATS DE SALARIES

Les Syndicats de salariés, constitution, statuts, objet

FEDERATIONS DE SYNDICATS

Constitution, forme, objet
Les Unions des Syndicats
La protection du Droit syndical

SYNDICATS PATRONAUX

Syndicats de Branche et Fédération des syndicats
patronaux

MODULE N°5

RUPTURE INDIVIDUELLE DU CONTRAT DE TRAVAIL *Modules 4 & 5 attachés, inscription aux deux modules recommandée*

CAUSES PERSONNELLES, PREAVIS, INDEMNISATION,
LITIGES, TRANSACTION, CONTENTIEUX JUDICIAIRE

JEUDI 9 JUIN 2022

LES RUPTURES DU CONTRAT DE TRAVAIL

La loi sur les Contrats (Code Civil) et les nécessaires
aménagement du droit de rompre

LICENCIEMENT POUR CAUSE D'INAPTITUDE

Reclassement impossible
Commission consultative préalable à la rupture
Indemnité de Préavis ou Préavis
Indemnité applicable

LICENCIEMENT, SANCTION DISCIPLINAIRE

Faute ou mauvaise exécution du contrat de travail
La faute grave : conditions et conséquences

LA RUPTURE DU FAIT DE L'EMPLOYEUR

Délai congé et préavis
Le droit à indemnités de rupture (créance)
La motivation de la rupture et conséquences sur les
indemnités
La maladie, cause de rupture du contrat de travail

LA DEMISSION

Forme et absence d'équivoque
Préavis quand le salarié démissionne

L'INDEMNISATION CHOMAGE

Attestation POLE EMPLOI et calcul des droits
Effets sur les retraites et la couverture sociale

TRIBUNAL DU TRAVAIL

Les règles de la compétence
Référé devant le Tribunal du Travail
Le recours à des juridictions étrangères
Exequatur
Validité des jugements étrangers
Fonctionnement : conciliation ou jugement
Les règles de la compétence
Voies d'Appel et de Révision (Cassation)

LES PROTECTIONS

LICENCIEMENT POUR CAUSE PERSONNELLE

L'article 6 de la loi n° 729 du 16 Mars 1963
L'Arrêt de la Cour de Révision du 4 Mars 1998
L'Arrêt de la Cour de Révision du 9 Mai 2003
Les évolutions jurisprudentielles actualisées

RESOLUTION JUDICIAIRE DU CONTRAT

Le caractère synallagmatique du contrat de travail et
clause résolutoire implicite

LE FORMALISME ET LA NOTIFICATION DU LICENCIEMENT

Les salariés protégés
Parents d'enfant malade

CALCUL DES INDEMNITES

Les indemnités fixées par la loi, effet de la loi française
sur les indemnités de rupture
L'indemnité contractuelle de congédiement
Les réparations (Dommages-Intérêts)

RECU POUR SOLDE DE TOUT COMPTE

Formalisme et forclusion, certificat de travail

LITIGES NES DE LA RUPTURE ET REGLEMENT

La transaction
Le fondement juridique du contrat transactionnel
Les conditions de validité (loi et jurisprudence)

BULLETIN D'INSCRIPTION

ENTREPRISE :
ADRESSE :
ACTIVITE :
RESPONSABLE FORMATION :
Téléphone :
Mail :
N° de commande interne :
**ADRESSE DE FACTURATION
(si différente) :**

MODULES

(cocher les cases correspondant aux modules choisis)
NOM & Prénom des participants

1: _____

mail :

2: _____

mail :

3: _____

mail :

4: _____

mail :

	1	2	3	4	5
1: _____	☐	☐	☐	☐	☐
mail :	☐	☐	☐	☐	☐
2: _____	☐	☐	☐	☐	☐
mail :	☐	☐	☐	☐	☐
3: _____	☐	☐	☐	☐	☐
mail :	☐	☐	☐	☐	☐
4: _____	☐	☐	☐	☐	☐
mail :	☐	☐	☐	☐	☐

MONTANTS DES INSCRIPTIONS

UNE JOURNEE (un module)	900 € HT (1.080 € TTC)
FORFAIT 2 MODULES (1 & 2 ou 4 & 5)	1.500 € HT (1.800 € TTC)
FORFAIT 5 JOURNEES	3.800 € HT (4.560 € TTC)

INFORMATIONS GENERALES & CONDITIONS D'INSCRIPTION

* Seuls les bulletins accompagnés du règlement seront enregistrés. (Chèque à l'ordre de BILLON Conseil et Services)

* Les inscriptions sont prises, dans la limite des places disponibles, par ordre d'arrivée des bulletins d'inscription.

* Une convocation sera adressée une semaine avant chaque journée, avec la facture de régularisation des inscriptions.

* Des collaborateurs différents peuvent être inscrits à chaque module et bénéficier des forfaits proposés.

* Pour plusieurs inscriptions au même module, **une remise de 20%** est appliquée à partir de la 2ème personne inscrite.

* Le prix de la journée comprend le déjeuner pris en commun.

* Si le nombre de participants est insuffisant, nous nous réservons le droit de proposer une autre date, ou de vous rembourser.

* **Toute annulation doit être notifiée par écrit.** En cas d'annulation plus de 10 jours avant la date, retenue de 120 € TTC pour frais ; Moins de 10 jours avant, remboursement de 40 % de la somme versée en excès, après rectification du prix des autres journées, le cas échéant, en cas de paiement pour le cycle complet. ; Absence à la journée : pas de remboursement, envoi du document préparé pour la journée.

* Remboursement intégral en cas d'annulation du fait de BILLON CONSEIL & SERVICES.

* **Horaires de chaque journée :** De 8h30 à 18h30 - Accueil à partir de 8h15

* **Lieu des journées d'étude :** NOVOTEL MONTE-CARLO, 16 Boulevard Princesse Charlotte à Monaco

* **Renseignements :** BILLON CONSEIL ET SERVICES + 377 93.25.08.88 e-mail : e.marconnet@billon-conseil.mc

Jean Billon a fondé Billon Conseil & Services après une carrière dans les Ressources Humaines en tant que Directeur de Personnel. Au cœur de l'activité du Cabinet depuis plus de 30 ans, le suivi continu de la jurisprudence permet de garantir l'actualisation du droit social à Monaco, grâce à cette base de données jurisprudentielle en permanence mise à jour.

Billon Conseil & Services, c'est une équipe d'experts à laquelle Jean BILLON a transmis ses convictions en terme de rigueur et d'écoute, tant en matière sociale que plus généralement dans les disciplines du droit.

Depuis le 1^{er} octobre 2017, Jérôme MOREL se trouve à la tête de cette équipe, Jean BILLON restant présent mais avec un peu plus de distance.

Le droit et la gestion des ressources humaines ne doivent pas être un frein à la croissance.

En choisissant le bon partenaire, vous pouvez vous concentrer sur l'essentiel : votre entreprise.

NOS PRESTATIONS

Conseils en matière juridique

Consultations sur rendez-vous / Contrats d'abonnement « consultations par téléphone ou e-mail »
Statuts des Sociétés Commerciales et Civiles
Formalités, Tenue des registres
Assistance en négociations sociales et commerciales
Rédaction de contrats et d'actes sous seings privés
Intégration à l'entreprise des règles contrôlées par la C.C.I.N. sur les informations nominatives, et formalités y afférant.

Prestations techniques liées aux ressources humaines : Traitement de Paies (**Monaco**)

Prestations de Gestion des Ressources Humaines déléguées (externalisation)

Le recrutement (études de poste, appels à candidature, conduite de l'entretien)
Audit social ou de communication interne puis mise en place d'un plan d'action

Prestations en Ressources Humaines

NOTRE EQUIPE,
Sous la direction de Monsieur Jérôme MOREL
j.morel@billon-conseil.mc

Jean BILLON

j.billon@billon-conseil.mc

Laurie BLONDEL

Juriste associée

Maîtrise de Droit, Juriste d'Entreprise
l.blondel@billon-conseil.mc

Yolande IVARS

Gestionnaire de paies

y.ivars@billon-conseil.mc

Sylvie BRUNEL

Assistante Administrations Judiciaires

s.brunel@billon-conseil.mc

Aurélien MONTESANO

Juriste

Master 2, Droit économique et des affaires
a.montesano@billon-conseil.mc

Valérie GRECK

Gestionnaire de paies

v.greck@billon-conseil.mc

Edelyne MARCONNET

Secrétariat et administrations

e.marconnet@billon-conseil.mc

Céline PAPASIDERO

Assistante Juridique

Diplôme d'Université de Droit Social Monégasque
c.papasidero@billon-conseil.mc

Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi n°1.165 modifiée par la loi n°1.353 du 4 décembre 2008, toute personne ayant reçu par courrier le présent document diffusé par la S.A.M. RH & Services peut demander à l'expéditeur communication des informations qui ont servi pour libeller son adresse et, plus généralement du contenu de l'intégralité de l'information liée à son identification. Il peut également demander la rectification desdites informations, lesquelles résultent d'indications disponibles à tout public, s'agissant de destinataires ayant une activité libérale ou commerciale.